Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261108-DE

VILLE DE
Ploufragan

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2026

Convocation du 4 novembre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix novembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Bruno BEUZIT, Maire.

PRESENTS : Bruno BEUZIT, Mari COURTAS, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Patrick COSSON, Annie LABBE, Pascal DUBRUNFAUT, Emmanuel LE NOA, Céline PESTEL, Maxime LE CRONC, Pascale LABBE, Abdel BELARBI, Mohamed MEZILET, Christine ORAIN, Pierre-Yves BRUNEL, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pascal FOURNET, Viviane BOULIN, Bruno THYS, Annick MOISAN, Luc STRIDE, Aude SECONDINO, Rokiatou KEITA, Eric PRONGET, Marie PASCO, Yvon LE PERDU, Catherine PEDRON, Pascal JEGO, Maryline MORFOUASSE et Estelle BREILLOT

POUVOIRS : Pascale GALLERNE donne pouvoir à Pascale LABBE
Karine BOIVIN donne pouvoir à Anthony DECRETON
Pierre SALOU donne pouvoir à Maryse LAURENT

SECRETAIRE DE SEANCE : Anthony DECRETON

Membres en exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

2026-11-08 - Demande d'autorisation environnementale présentée par la société « Le Tertre Energies » pour implanter et exploiter un parc éolien sur la commune du Foeil – avis du Conseil municipal

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.181-1 et suivants, L.181-10-1, L.511-1 et suivants et R.181-18 ;

Vu la nomenclature des installations classées soumettant le projet de parc éolien présenté par la société « Le Tertre Energies » au régime de l'autorisation environnementale ;

Vu le dossier transmis par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor avec demande d'avis du Conseil municipal de Ploufragan reçu en Mairie le 5 octobre 2026 ;

Considérant que le projet porte sur l'implantation et l'exploitation, au lieu-dit « Crénan » sur la commune du Fœil, d'un parc éolien de deux aérogénérateurs d'une hauteur totale maximale de 200 mètres et d'une puissance unitaire maximale de 4,8 MW, ainsi que d'un poste de livraison ;

Considérant que le conseil municipal, consulté par le Préfet en application de l'article R.181-18 du code de l'environnement, dispose d'un délai de deux mois pour se prononcer ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par vote à main levée,

- par 11 voix (Bruno BEUZIT, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT et son pouvoir Pierre SALOU, Patrick COSSON, Emmanuel LE NOA, Céline PESTEL, Pierre-Yves BRUNEL, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pascal FOURNET, Annick MOISAN)

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261108-DE

- et 22 abstentions (Mari COURTAS, Annie LABBE, Pascal DUBRUNFAUT, Maxime LE CRONC, Pascale LABBE et son pouvoir Pascale GALLERNE, Abdel BELARBI, Mohamed MEZILET, Christine ORAIN, Viviane BOULIN, Karine BOIVIN représentée par Anthony DECRETON, Bruno THYS, Luc STRIDE, Aude SECONDINO, Rokiatou KEITA, Eric PRONGET, Marie PASCO, Yvon LE PERDU, Catherine PEDRON, Pascal JEGO, Maryline MORFOUASSE, Estelle BREILLOT)

- EMET un avis favorable au projet de la société « Le Tertre Energies » pour l'implantation et l'exploitation d'un parc éolien constitué de deux aérogénérateurs d'une hauteur totale maximum de 200 mètres, d'une puissance maximale unitaire de 4,8MW, et d'un poste de livraison d'électricité au lieu-dit « Crénan » sur la commune du Foeil.

A Ploufragan, le 17 novembre 2026

Le Maire
Bruno BEUZIT

VILLE de PLOUFRAGAN (Côtes d'Armor)

Le secrétaire de séance
Anthony DECRETON